

Ministère  
de la Guerre

---

1<sup>re</sup> Direction  
Génie

---

2<sup>e</sup> Bureau  
Matériel

---

Fortifications

---

14<sup>e</sup> Corps

---

Eyon

---

Exercice 1878

---

Chapitre XX, art. 1<sup>er</sup>

F. n° 46

q.n.  
4

GÉNIE PLACE DE LYON  
ARTICLE 9  
N° 106  
PARIS 1878

GÉNIE PLACE DE LYON  
ARTICLE 9  
N° 6122  
MACHINES

Paris le 21 juillet 1878

Colonel,

je vous annonce qu'examen fait de la demande de fonds que M<sup>le</sup> le Gouverneur Militaire de Eyon Commandant le 14<sup>e</sup> Corps d'armée m'a transmise le 23 juillet courant, j'alloue à la place de Eyon, au titre du Chapitre XX, article 1<sup>er</sup>, de l'exercice 1878, la somme de quatre mille cinq cents francs qui sera affectée, à raison de 1500 f par ouvrage, à l'entretien des ouvrages de Vancia, Bron et Feyzin pendant le présent exercice.

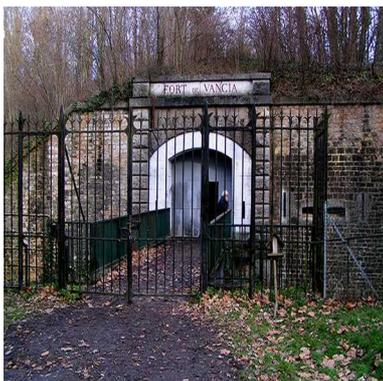
Allocation de 4500 f.  
pour l'entretien des  
ouvrages de Vancia,  
Bron et Feyzin.

Recevez, Colonel, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Guerre,  
Pour le Ministre par Son Ordre  
Le Général, Directeur  
Signé: De Rivières.

Copie certifiée conforme et notifiée pour exécution à M<sup>le</sup>  
le 1<sup>er</sup> Colonel chef du Génie à Lyon,  
Lyon le 3 Août 1878  
Le Colonel Directeur du Génie,  
L. Dehambert

qui est prêt de m'adresser, pour être transmise à  
M<sup>le</sup> le Directeur Supérieur du Génie, la demande  
d'un dévouement de réparation pour améliorer les  
passages de réparation indispensables aux travaux  
des forts, avec les fonds alloués ci-dessus



Fort de Vancia



Fort de Bron



Fort de Feyzin